

## Les orientations stratégiques de la CPU sur la réforme de la formation des maîtres

- 1- Favorable à une élévation du niveau de formation des futurs enseignants, la CPU considère que la réforme de leur formation et de leur recrutement est un enjeu majeur pour construire une société de la connaissance et de progrès. Parce que les universités ne peuvent être de simples opérateurs de la réforme, elles doivent être pleinement associées à sa définition et à sa mise en œuvre. C'est pourquoi la CPU soutient le travail réalisé par le groupe inter-conférences universitaires et déplore la publication prématurée des décrets qui ne permet pas d'explorer toutes les hypothèses proposées dans le rapport de ce groupe.
- 2- La CPU défend un cadrage national de ces masters préparant aux métiers de l'enseignement qui définit les référentiels de formation au niveau global et par discipline. Ce cadrage national doit garantir les mêmes règles pour toutes les universités, assurer la qualité des formations et préserver l'égalité des chances pour les étudiants. Chaque référentiel de formation doit reposer sur la meilleure intégration possible des quatre blocs de compétences définis dans le rapport du groupe inter-conférences universitaires.
- 3- Pour la CPU, les concours doivent conserver leur caractère national. Le positionnement du concours ne doit pas affaiblir la qualité de la formation de master. Au contraire, il est indispensable d'intégrer le concours dans la formation de master, en respectant les principes généraux d'organisation de ces cursus universitaires.
- 4- La CPU demande que les groupes de travail mis en place par les deux ministères sur les différents masters et concours intègrent les propositions formulées par le groupe interconférences universitaires, notamment :
  - les épreuves traditionnelles doivent être repensées pour éviter que le concours ne contrôle que des acquis déjà vérifiés dans le cadre de la formation de master.
  - les stages doivent être pleinement intégrés dans le dispositif de formation et accessibles à tous les étudiants inscrits en master.
  - l'initiation et la participation à la recherche sont, pour un enseignant, une véritable formation professionnelle, nécessaire à l'exercice du métier et à sa capacité d'évolution.
  - il est nécessaire de concevoir des architectures de master et de concours distinctes selon les types de métiers et selon les grands champs disciplinaires
  - La réforme du recrutement et de la formation des enseignants doit permettre un recrutement, en phase avec le corps social pris dans sa diversité, ouvert à la société et permettant l'accès de tous et toutes à la profession enseignante. Des garanties doivent être données, des solutions proposées : bourses au mérite et à caractère social, un modèle d'allocations...
  - tenir compte des flux étudiants et des possibilités de ré-orientation pour l'organisation de la formation.



- 5- Pour l'année de transition, la CPU est attentive à la situation difficile des étudiants préparant les concours 2010. Il est important :
  - d'adopter dans chaque établissement les modalités de validation partielle ou totale de l'année de préparation au concours comme première année de master
  - d'éviter le double coût d'inscription pour les étudiants (es) s'inscrivant en master et en préparation concours
  - de s'assurer que les stages proposés par les rectorats d'académie n'affaiblissent pas la préparation au concours et respectent les principes d'équité et de qualité pédagogique.

Texte adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CPU moins 3 voix et 2 abstentions